

# PENSE- BÊTE



**Ta sœur te confie qu'hier,  
son chum a exigé d'avoir une  
relation sexuelle.**



## TA SŒUR TE CONFIE QU'HIER, SON CHUM A EXIGÉ D'AVOIR UNE RELATION SEXUELLE.

### > Quel est le problème?

Le chum de ta sœur a ignoré ses limites et l'a obligée à avoir une relation sexuelle. Même dans un couple, le consentement est nécessaire, pour chaque acte sexuel et à chaque fois. Il doit aussi pouvoir être retiré à tout moment.

Chaque partenaire a le droit d'exprimer ses limites et de les faire respecter. Forcer quelqu'un à avoir des rapports sexuels, c'est une agression à caractère sexuel.

### > Qu'est-ce que tu peux faire?

Tu as plusieurs options pour intervenir sans risque. Tu peux :

- Croire et soutenir ta sœur : écoute-la, sans minimiser ce qu'elle te dit et suggère-lui d'aller en parler à quelqu'un ;
- Respecter sa capacité d'agir : ne confronte pas le chum de ta sœur et ne prends pas de décisions pour elle ;
- L'aider à trouver de l'aide : demande-lui de quoi elle aurait besoin, tu peux trouver des ressources locales sur [actionontarienne.ca](http://actionontarienne.ca) ;
- En parler à une personne de confiance à l'école ou dans ton entourage.



### Si ça t'est arrivé

Souviens-toi que ce n'est pas ta faute et que tu n'es pas seul ou seule. Tu peux en parler à une personne en qui tu as confiance, ou appeler Jeunesse, J'écoute au **1-800-668-6868**.

La violence à caractère sexuel concerne tout le monde.  
Plus d'information sur :

**PENSE-BETE.CA**